

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2099

Edition du
02 novembre 2015

DANS CE NUMÉRO

Eveline Widmer-Schlumpf présente la deuxième étape de la Stratégie énergétique 2050 (Jean-Daniel Delley)

Des taxes incitatives sans portée fiscale pour succéder aux subventions: un dispositif intelligent, mais qu'il faut comprendre

Les entreprises face à leur responsabilité sociétale (Yvette Jaggi)

Voyage aux frontières entre réglementation publique de l'économie et entreprises privées à profit social et environnemental

Banques: encore et toujours trop grandes pour la Suisse (Jean-Daniel Delley)

Le Conseil fédéral n'a pas tiré pas la leçon de la crise financière

Vote des étrangers: une affaire romande (Jacques Guyaz)

Au vu de l'expérience pratique, mettre l'accent sur la naturalisation serait plus judicieux pour l'intégration

Eveline Widmer-Schlumpf présente la deuxième étape de la Stratégie énergétique 2050

Des taxes incitatives sans portée fiscale pour succéder aux subventions: un dispositif intelligent, mais qu'il faut comprendre

Jean-Daniel Delley - 01 novembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28344>

Le Conseil fédéral met en place les bases de la deuxième étape de la Stratégie énergétique 2050. L'entreprise est risquée. Les adversaires des prescriptions et des subventions, qui ne juraient que par les taxes incitatives, seules compatibles avec l'économie de marché, trouvent maintenant tous les prétextes pour éviter ces taxes.

Mercredi dernier, les journalistes n'attendaient qu'une chose: l'annonce par Eveline Widmer-Schlumpf de sa renonciation à briguer un nouveau mandat. Mais la conseillère fédérale, fidèle à l'ordre d'importance des dossiers, leur a longuement présenté le système d'incitation fiscal, deuxième volet de la Stratégie énergétique 2050, avant de révéler qu'elle mettait fin à sa carrière politique. En vain. Le lendemain, les médias n'en ont eu que pour ce départ et les scénarios relatifs à la composition future du gouvernement.

Or le dossier est d'importance. Aussitôt balayée l'initiative des Verts libéraux en mars 2015 – suppression de la TVA au profit d'une taxe sur l'énergie –, le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation sur la deuxième étape de sa stratégie énergétique. Le projet

n'a pas suscité l'enthousiasme. L'UDC, et l'Usam qui est devenue son fidèle porte-voix, s'y opposent de manière catégorique, comme elles ont rejeté globalement la Stratégie 2050. Rien d'étonnant de la part de deux organisations dont l'opposition systématique prime sur la participation à la résolution des problèmes collectifs.

Même attitude de la part des libéraux-radicaux, le parti auto-proclamé de l'économie, qui persiste à ignorer le potentiel économique du tournant énergétique. D'autres acteurs – les cantons et même economiesuisse notamment – sont entrés en matière tout en exprimant des réserves.

La cheffe du département fédéral des finances a tenu bon et le Conseil fédéral a avalisé [le projet](#) qui, il faut le préciser, se présente sous forme d'un [article constitutionnel](#) qui reste à préciser ultérieurement.

A la première étape, centrée sur les subventions, doit donc succéder dès 2021 un système d'incitation. La taxe CO₂ sur les combustibles, et celle sur le coût du transport à haute tension (qui finance des subventions aux énergies renouvelables), laisseront place à une taxe climatique sur les

combustibles et les carburants, ainsi qu'à une taxe sur l'électricité. Les subventions actuelles disparaîtront progressivement, cinq ans après l'entrée en vigueur des nouvelles taxes pour ce qui concerne le programme bâtiments, dix ans plus tard pour la rétribution à prix coûtant de l'électricité renouvelable.

Le texte constitutionnel ne précise pas le niveau de ces taxes, qui devra être inscrit dans la loi donc sujet à référendum. Par contre, il établit le principe d'un remboursement à la population et aux entreprises du produit de ces taxes, partiel dans un premier temps puis total. Car il s'agit ici d'inciter, et non de remplir les caisses de la Confédération. Ajoutons que la disposition constitutionnelle laisse prudemment une marge de manœuvre au législateur. Ainsi les entreprises à forte intensité énergétique pourront bénéficier d'un traitement spécial.

Même s'il ne s'agit que d'un cadre général – le principe de taxes d'incitation –, la bataille menace d'être rude.

Les bénéficiaires des subventions craindront de perdre des ressources. Et les

partisans proclamés de l'économie de marché, thuriféraires des taxes d'incitation, ne manqueront pas

de dénoncer les charges nouvelles incombant à leurs clientèles (automobilistes,

PME, agriculteurs...), alors qu'ils disposent de la majorité politique qui décidera des modalités de ces taxes.

Les entreprises face à leur responsabilité sociétale

Voyage aux frontières entre réglementation publique de l'économie et entreprises privées à profit social et environnemental

Yvette Jaggi - 28 octobre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28333>

Par sa propre faute, Volkswagen subit le plus gros tort moral - et matériel - de son histoire. Onze millions de voitures diesel roulent dans le monde, sous l'une des marques du groupe VW, équipées du moteur au logiciel manipulé par le constructeur pour échapper aux contrôles sur les émissions polluantes.

L'image de la «voiture du peuple» ne s'en remettra qu'au prix d'un investissement à impact environnemental fort, du type encouragement à la voiture électrique, en densifiant par exemple le réseau de bornes de recharge, toujours squelettique à ce jour.

Comment expliquer une si vaste tricherie? Qui, à quel échelon du pouvoir au sein du groupe, a osé prendre le risque de violer si manifestement l'une des maximes de la responsabilité sociétale de l'entreprise à l'égard de l'environnement et vis-à-vis de ses publics: clients, collaborateurs et actionnaires?

Ces questions ne recevront

sans doute pas davantage de réponse satisfaisante que dans les cas d'autres scandales: la dioxine de Seveso (1976), la catastrophe de Bhopal en Inde (1984), l'accident nucléaire de Tchernobyl en Ukraine (1986), l'explosion de l'usine chimique AZF à Toulouse (2001), le désastre atomique de Fukushima (2011). A chaque fois domine l'esprit de lucre, qui induit un dangereux assemblage de malfaçons, de défauts d'entretien, de négligences et de tromperies en tous genres et provoque de graves dommages pour la société et l'environnement.

Et pourtant, dès les années 1970, démarraient simultanément le débat sur le rôle des multinationales - mené en Suisse par la Déclaration de Berne - et la réflexion sur la place de l'éthique dans les affaires. Depuis, l'occasion a été fréquemment donnée de vérifier que les codes de bonne conduite n'ont jamais empêché les dérives des mauvais conducteurs.

C'est aujourd'hui l'OCDE qui

met en valeur la notion de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), en faveur de laquelle s'exprime également le [Pacte mondial des Nations Unies](#), une plateforme réunissant 8'000 entreprises et 4'000 organisations non gouvernementales actives dans 145 pays différents. Cette année, le réseau suisse du Pacte mondial, créé en 2004, a passé avec la Direction du développement et de la coopération (DDC), un accord analogue à un partenariat public-privé.

Zèle helvétique

Toujours préoccupée d'exemplarité et pratiquant l'art des connivences entre les secteurs public et privé, la Suisse s'est mise à l'heure de la responsabilité sociétale des entreprises. Dans leurs activités, ces dernières doivent prendre en compte, outre les intérêts des propriétaires, toute une série de critères et de considérations d'utilité plus générale: conditions de travail, droits de l'homme, environnement, prévention de

la corruption, concurrence équitable, intérêts des consommateurs, fiscalité et transparence.

De ce vaste programme, la Confédération fait l'un de ses [«axes stratégiques»](#). Et, fidèle exécutant, le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) traite la responsabilité sociétale des entreprises comme l'un de ses [thèmes](#) de publication.

Après avoir consacré à la RSE l'essentiel du numéro de [décembre 2012](#) de sa revue *La Vie économique*, le Seco propose cette année [50 pages](#) expliquant les *«positions et plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement»*.

L'exécutif rappelle que *«la Confédération s'engage de longue date pour encourager la RSE aux niveaux national et international»*, y compris dans les pays en développement ou en transition. Et ce, dans le but explicite de renforcer la position des entreprises suisses *«en qualité d'acteurs responsables et compétitifs»*. Ce qui impose de promouvoir de nouvelles activités, *«en particulier dans les domaines de l'information, de la transparence, de la formation et du rôle d'exemple qui incombe à la Confédération»*.

Tant de zèle ne pouvait manquer de trouver écho dans l'économie privée. En collaboration avec SwissHoldings, Economiesuisse a promptement donné, dès juin dernier, le point de vue des

entreprises sur la RSE, sous la forme d'une intéressante [brochure](#) d'une quarantaine de pages, introduites par cette devise en exergue: assumer, encourager et partager.

Cette publication se lit à la fois comme l'exposé de la philosophie et des projets des entreprises en matière de RSE et comme une réponse implicite et préventive à l'initiative populaire lancée en avril dernier, notamment par la [Déclaration de Berne](#), et intitulée [«Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement»](#).

La parade d'Economiesuisse suscite une réaction ironique de la part de la *Weltwoche* (39/2015) qui dénonce la faiblesse opportuniste des milieux économiques à l'égard d'une gauche toujours assoiffée de réglementations abusives et partisane impénitente d'un étatsisme étouffant. En clair, Beat Gygi, qui fut durant une vingtaine d'années rédacteur à la *NZZ* avant de rejoindre la *Weltwoche* de Roger Köppel, dénonce la RSE comme une *«mode inutile»*, indigne de véritables chefs d'entreprise et tout juste bonne à donner du travail au Seco et à la DDC.

Investissements à rendement social

En réalité, l'éternel opposant à l'administration fédérale et à ses relations extérieures est déjà en retard d'une guerre. Car la phase suivante de l'incestueuse relation entre sociétal et privé se dessine

dans *La Vie économique* de ce mois, sous la plume de [Christian Hofer](#), délégué suisse à la Banque interaméricaine de développement (BID) et à deux autres institutions d'investissement également domiciliées à Washington. Il s'exprime à titre personnel sur le thème de la RSE financièrement et socialement profitable. Sa contribution porte sur les investissements générant un rendement social qui sont bien *«dans la tendance actuelle»*.

Le fonctionnement de ces mécanismes est clairement décrit: du côté de l'offre, des institutions financières et autres fonds de placement et, du côté de la demande, des entreprises sociales, des organisations à but non lucratif mais visant un bénéfice social ou environnemental ainsi que des coopératives. Entre les deux, on trouve les indispensables intermédiaires: banques alternatives, investisseurs sociaux, instituts de microcrédit, fonds de placement spécialisés.

A noter que le discours sur la finance durable escamote la RSE, alors même qu'elle poursuit des objectifs analogues à ceux des investissements produisant un rendement social.

Il convient de faire la part des choses. D'une part, la pratique de la finance durable rend un double service aux investisseurs, qui peuvent tout à la fois se construire une image sociale et se situer dans un marché qui ne sera jamais

dominant, mais connaîtra encore un temps de forte progression – sachant qu’à partir de presque zéro la croissance paraît plus spectaculaire. Et, d’autre part, cette même finance durable permet aux demandeurs de financer leurs activités à des conditions, certes plus coûteuses que par des subventions et autres subsides à fonds perdu, mais en bénéficiant d’une reconnaissance et du soutien économique d’experts

exigeants.

Plus généralement, un constat s’impose: la finance durable tout comme la responsabilité sociale des entreprises constituent de nouvelles formes d’interpénétration des secteurs public et privé, qui collaborent formellement par des partenariats et, en outre, s’inspirent mutuellement s’agissant des méthodes et, par contagion, des objectifs. L’Etat cherche à se gérer de manière allégée et tente

l’externalisation à plus ou moins bon escient; l’économie, elle, s’applique à se montrer plus responsable, en incorporant les besoins sociaux et environnementaux.

Or, la gauche se méfie de cet Etat qui se défait d’une partie de ses responsabilités tandis que la droite dénonce l’entrain de ces entrepreneurs qui inspirent et parfois appliquent une réglementation supplémentaire avant même qu’elle leur soit imposée...

Banques: encore et toujours trop grandes pour la Suisse

Le Conseil fédéral n'a pas tiré pas la leçon de la crise financière

Jean-Daniel Delley - 29 octobre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28339>

Le Conseil fédéral durcit les exigences en matière de fonds propres dont doivent disposer les grandes banques, celles dont la faillite mettrait en péril l’économie helvétique. Pourtant le retour d’une situation telle que celle de 2008 – la Confédération avait dû intervenir massivement pour sauver UBS – n’est pas écarté.

Le problème est simple et bien connu. L’Etat ne peut laisser tomber les banques dites d’importance systémique (UBS, Credit Suisse, Raiffeisen, Banque cantonale de Zurich et Postfinance). Ces dernières profitent de cette garantie publique implicite dans la mesure où elles peuvent emprunter à des taux plus bas, une distorsion de concurrence

qui se chiffre en milliards de francs, et prendre des risques indus – l’Etat sera toujours là en cas de catastrophe.

Pour mettre fin à cet aléa moral, les instances financières internationales préconisent trois types de mesures. Tout d’abord une restriction des activités: une étanchéité entre la banque d’investissement et la banque de détail, comme en Grande-Bretagne; ou une interdiction du négoce pour compte propre comme aux Etats-Unis. Ensuite une exigence accrue de fonds propres pour faire face à des difficultés sans recourir à l’aide publique. Enfin une procédure de liquidation ou d’assainissement évitant aux contribuables de passer à la

caisse.

La Suisse libérale a renoncé à réglementer les activités bancaires. Quant à la procédure de liquidation, elle l’impose certes, mais laisse aux banques le soin de l’élaborer.

Reste l’obligation faite aux établissements systémiques de disposer de fonds propres suffisants pour faire face à des pertes importantes. Le [Conseil fédéral](#) vient d’adapter ce ratio de fonds propres à la hausse. Alors que pour UBS et Credit Suisse ce ratio se montait à 2 – 2,5% avant la crise financière, il fut fixé ensuite à 4,1% (Credit Suisse) et 4,4% (UBS) à l’horizon 2019. Toujours pour la même échéance, il devra représenter 5% de la somme du

bilan, à quoi devra s'ajouter 3 à 5% de capital convertible en cas de crise.

La commission Brunetti, chargée par le Conseil fédéral de mettre en musique la réglementation de la place financière, préconisait 6%, tout comme le Conseil de stabilisation financière, émanation du G20. Néanmoins, en Suisse, tout le monde se montre satisfait, y compris les banques intéressées. Faut-il s'en étonner?

Non, dans la mesure où c'est toujours le soutien à nos champions nationaux qui détermine ce choix. UBS et Credit Suisse figurent parmi les principales banques mondiales et il faut préserver leur compétitivité. Leurs dirigeants

ne se lassent pas de répéter à quel point un taux de fonds propres trop élevé serait ruineux pour leurs établissements, pénalisant pour le crédit aux entreprises et dangereux pour le maintien des places de travail. Et bien sûr sans évoquer les dommages autrement plus graves que provoquerait la chute de l'une ou l'autre des grandes banques: combien d'emplois détruits et d'épargnants lésés?

Car la Suisse se trouve dans une situation très particulière. Ses deux géants bancaires occupent une place disproportionnée dans l'économie helvétique. Même s'ils l'ont réduit de moitié depuis la crise financière, le bilan de chacun d'eux

représente encore près de 150% du PIB et leurs forces réunies constituent une concentration du secteur bancaire unique au monde.

Faut-il en tirer un motif de fierté? Cette fierté pourrait assez rapidement se transformer en lamentations lorsque l'instabilité chronique du système financier international conduira à un séisme comparable à celui de 2008.

Seul un ratio de fonds propres élevé - 20 à 30% à atteindre progressivement - permettrait d'éviter une telle catastrophe. Avec comme conséquence des banques à la mesure de l'économie nationale et des taux de profit économiquement justifiés.

Vote des étrangers: une affaire romande

Au vu de l'expérience pratique, mettre l'accent sur la naturalisation serait plus judicieux pour l'intégration

Jacques Guyaz - 02 novembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28348>

Le droit de vote des étrangers qui existe dans plusieurs cantons est un impensé de la politique suisse. Il est toujours question d'immigration, d'asile, de naturalisation, mais le droit de vote et parfois d'éligibilité accordé aux titulaires d'un permis d'établissement dans quelques cantons ne fait l'objet d'aucune étude, d'aucun débat.

Est-ce parce qu'il s'agit d'un phénomène quasiment exclusivement romand? Sans

doute. Est-ce parce que ce droit est en fait peu utilisé par des allogènes qui ne sont pas du tout organisés en lobby? Probablement aussi. Une [étude d'Avenir Suisse](#) fait le point de la situation.

Dans notre pays, huit cantons ont accordé des droits politiques aux étrangers. Neuchâtel et Jura leur accordent le droit de vote, mais pas d'éligibilité, pour les scrutins cantonaux. Au niveau

communal, en plus des deux cantons romands de l'arc jurassien, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Ville, Fribourg, Grisons et Vaud permettent le droit de vote et d'éligibilité dans les communes. Genève accorde aux étrangers le droit de vote, mais pas d'éligibilité, au niveau communal seulement.

Oui, mais les différences entre Romands et Alémaniques restent abyssales.

En Appenzell Rhodes-Extérieures, les communes peuvent accorder de manière facultative les droits politiques aux étrangers, mais ceux-ci doivent en faire la demande et seules trois communes sur vingt ont accepté ce droit. A Bâle-Ville, la Constitution de 2005 permet aussi aux communes d'accorder ce droit de manière facultative. Aucune des trois communes bâloises n'a utilisé cette possibilité. Dans les Grisons, les communes ont toute latitude d'accorder ou non les droits politiques à leurs résidents étrangers. Sur les 148 communes du canton, seules 22 ont saisi cette opportunité, parmi lesquelles la plus connue est Arosa. Si l'on se rapporte à l'échelon communal, 575 communes permettent aujourd'hui la participation politique des étrangers dont 550 en Suisse romande et 25 en Suisse alémanique.

Au-delà des chiffres, évidemment spectaculaires, c'est la différence de culture

politique de part et d'autre de la Sarine qui est la plus frappante. Chez les Romands, le canton décide pour les communes. De l'autre côté de la Sarine, les cantons qui se sont saisis de la question laissent la liberté de choix aux communes.

Le sujet, d'une manière générale, intéresse peu, même dans les cantons romands. Les auteurs de l'étude d'Avenir Suisse ont eu toutes les peines du monde à réunir des informations, qui sont restées très parcellaires. Les cantons qui ont le plus d'élus étrangers, Vaud et Fribourg, ne connaissent pas la nationalité de ces élus. Pas de statistiques disponibles. Il semble que 69% des communes vaudoises et 30% des fribourgeoises ont déjà eu des élus étrangers dans leur législatif.

Le taux de participation aux élections des étrangers bénéficiant des droits politiques est bas, et il tend encore à chuter. En 2006, dans

le canton de Vaud, il était de 26,9% contre 43,7% pour les Suisses. En 2011, le pourcentage des Helvètes est resté stable à 43,1%, mais celui des étrangers a baissé à 23,1%.

En fait la dureté des conditions pour l'élection d'un étranger, dix ans de résidence dans le canton de Vaud par exemple, est très proche des conditions de la naturalisation. Un étranger intégré qui souhaite participer activement à la vie politique locale a intérêt à demander sa naturalisation. Il n'attendra pas beaucoup plus longtemps, et cette situation ne facilite bien sûr pas le désir de participer comme étranger à la vie politique locale.

Le climat actuel n'est pas favorable à l'élargissement des droits politiques aux étrangers, et l'on peut légitimement considérer que l'extension des conditions d'octroi de la nationalité suisse constitue un dossier difficile, mais beaucoup plus important que celui de l'éligibilité des étrangers.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Eveline Widmer-Schlumpf présente la deuxième étape de la Stratégie énergétique 2050

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/41484.pdf>

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/41490.pdf>

Les entreprises face à leur responsabilité sociétale

<https://www.unglobalcompact.org/>

<http://www.seco.admin.ch/themen/00645/04008/04010/index.html?lang=fr>

<http://www.seco.admin.ch/themen/00645/04008/index.html?lang=fr>

<http://www.seco.admin.ch/dokumentation/publikation/01353/02320/05037/index.html?lang=fr>

http://www.seco.admin.ch/themen/00645/04008/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6I0NTU042I2Z6ln1ae2IZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCGeIF5gmym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--

<http://www.economiesuisse.ch/sites/default/files/downloads/Responsabilit%C3%A9%20sociale%20des%20entreprises%20-%20le%20point%20de%20vue%20des%20entreprises.pdf>

<https://www.ladb.ch/campagnes-et-actions/initiative-multinationales-responsables/>

<https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis462.html>

http://dievolkswirtschaft.ch/content/uploads/2015/09/19_Hofer_FR.pdf

Banques: encore et toujours trop grandes pour la Suisse

https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/dokumentation/nsb-news_list.msg-id-59185.html

Vote des étrangers: une affaire romande

<http://www.avenir-suisse.ch/fr/51257/pour-la-participation-politique-des-etrangers-au-niveau-local/>